



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
COLLECTIVITÉ  
DE SAINT-BARTHÉLEMY

CIRCULATION ROUTIÈRE

# CERTIFICAT DE CESSION D'UN VÉHICULE

(A REMPLIR PAR L'ANCIEN PROPRIÉTAIRE)

1 Exemple destiné au  
BUREAU DES IMMATRICULATIONS

1 Exemple destiné à l'ACHETEUR

1 Exemple destiné au VENDEUR

**REMARQUES IMPORTANTES :** VENDEUR ... Vous êtes invité à lire les informations dans le lien ci-après ensuite vous pourrez procéder à la vente de votre véhicule. [https://www.comstbarth.fr/in/rest/annotationSVC/Attachment/attach\\_cmsUpload\\_04410ef6-7d0b-4a2a-81cd-347b1b2f53c5](https://www.comstbarth.fr/in/rest/annotationSVC/Attachment/attach_cmsUpload_04410ef6-7d0b-4a2a-81cd-347b1b2f53c5)

VENDEUR - Je soussigné-e :	
NOM et Prénoms	
DENOMINATION société	
N° SIRET	
Adresse complète	
Code Postal - Ville	
Téléphone	Courriel

CERTIFIE AVOIR	<input type="checkbox"/> VENDU <input type="checkbox"/> Cédé à titre gratuit	Le	
----------------	--	----	--

Le Véhicule immatriculé sous le numéro (A)	Date de 1 <sup>ère</sup> immatriculation
--	--

(J1) Genre national	(D1) MARQUE	(D2) TYPE - VARIANTE - VERSION
---------------------	-------------	--------------------------------

(J3) Carrosserie nationale	(E) Numéro d'Identification (17 caractères)	(P6) Puissance en Chevaux ou en Cm3
----------------------------	---	-------------------------------------

A : COORDONNÉES DE L'ACHETEUR :	
NOM et Prénoms	
DENOMINATION société	
N° SIRET	
Adresse complète	
Code Postal - Ville	
Téléphone	Courriel
Pièces à fournir	<input type="checkbox"/> Pièce d'identité particulier ou gérant <input type="checkbox"/> Extrait KBIS de moins de 3 mois pour les sociétés

Je certifie :	<input type="checkbox"/> que ce véhicule n'a pas subi de transformation notable susceptible de modifier les indications du certificat de conformité ou l'actuelle carte grise.
	<input type="checkbox"/> que ce véhicule est à jour de ses contributions dues à la collectivité au jour de la cession.
	<input type="checkbox"/> que ce véhicule est cédé pour DESTRUCTION

Fait à (Date de la vente)	
---------------------------	--

SIGNATURE DU VENDEUR Pour les sociétés, NOM et qualité du Signataire et CACHET
---

SIGNATURE DE L'ACHETEUR Pour les sociétés, NOM et qualité du Signataire et CACHET
--

### AVIS AU NOUVEAU PROPRIÉTAIRE :

La validité de la carte grise portant la mention « Vendu le » ou « Cédé le » est limitée à UN MOIS à compter de la date de la cession du véhicule. Passé ce délai, il vous est interdit de circuler sous peine de poursuites pénales sans être titulaire d'une carte grise à votre nom.